



## Procès-verbal N° 15 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 10 décembre 2024

**Bureau du Conseil :** Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Ch. Vulliamoz, Scrutatrice.

**Secrétaire :** Gaetana Duvoisin

**Municipalité :** Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

**Conseil :** Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos, ainsi que le public.</p> <p>Il souhaite également la bienvenue à la Boursière Mme Sandrine Cretignier à cette assemblée, pour répondre aux éventuelles questions sur le préavis No 2024/11 relatif au budget 2025.</p> <p>Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p>Il rend hommage aux personnes décédées au village en 2024 et demande un moment de silence.</p> <p><u>Excusés</u> : B. Dick, T. Gerber, O. Menzel, M. Normand-Schwab.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<p>Aucune remarque.</p> <p><b>Le PV est accepté à l'unanimité.</b></p>	Le PV du 08 octobre 2024 est adopté.
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u></p> <p>Le Président informe que deux points ont été archivés et ne figurent plus sur la liste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le postulat Luc Ciocca : amélioration conduites Route Echallens du 18.06.2020. Il a été répondu suite au préavis du dernier Conseil concernant l'aménagement d'un trottoir, contenant l'annonce de la DGMR d'une modification en 2025 de la route cantonale à l'entrée du village sur la Route d'Echallens.</li> </ul>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La motion cosignée par Céline Brocard, Séverine Maire et Luc Ciocca sur le concept de sécurisation des axes routiers du 03.10.202. Il a été répondu suite à la présentation de la Municipalité lors du dernier Conseil, le travail est en route.</li> </ul> <p>Les trois autres points sont reportés pour 2025, la Municipalité nous informera sur l'évolution de ces points.</p> <p><u>La sortie du 25 janvier 2025 au CERN</u> Il reviendra sur cette sortie dans les divers pour donner plus d'informations à ce sujet.</p> <p><u>La participation au Forum économique du Gros-de-Vaud</u> Il a participé au Forum économique du Gros de Vaud, dans le cadre du comptoir d'Echallens, sur le thème «Nouvelle politique du sport et de l'activité physique ». Une des intervenantes était la Présidente du Conseil d'Etat, Mme Christelle Luisier Brodard. Il explique le déroulement de ce Forum à l'assemblée.</p> <p><u>Le scanner de bulletin pour les votations et les élections</u> Il a participé avec A. Roy le 13 novembre 2024 à une démonstration d'un scanner de bulletin pour les votations et les élections, selon le système majoritaire (élections des Exécutifs, Municipalité, Conseil d'Etat vaudois, Conseil aux Etats fédéral). Un système déjà utilisé dans plusieurs Communes, qui représente plus de 80% de l'électorat vaudois. A terme, il sera certainement uniformisé par rapport aux bulletins de votes qui sont différents pour le dépouillement manuel, comme c'est le cas actuellement à Vuarrens.</p> <p><b>D. Bornick</b> La parole est donnée à D. Bornick, concernant la rencontre informelle avec les Conseillers. Elle informe qu'il y a eu une dizaine de participants à cette rencontre, qui a permis d'apprendre à se connaître, parler des points du jour et partager les avis. Elle remercie tous les participants et informe que des réunions auront lieu tous les mardis une semaine avant le Conseil, elle donne donc les dates. Elle pense que cette démarche est positive et cela permet de bien préparer les Conseils. Elles sont ouvertes à tous les Conseillers qui souhaitent y participer.</p> <p><b>F. Mooser</b> F. Mooser demande si le plan d'investissement va nous être présenté.</p> <p><b>C. Charlet</b> C. Charlet confirme qu'il sera présenté ce soir après les votations du préavis du Budget et envoyé à tous les Conseillers par la suite.</p>	
3	4/ Préavis Municipal 2024/11 relatif au budget 2025	<p><b>S. Buffat</b></p> <p><b>C. Charlet</b></p>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u></p> <p>Au vu de ce qui précède, la Commission des finances et de gestion recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 2024/11 relatif au budget 2025 tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : S. Buffat.</p> <p>C. Charlet donne des précisions concernant l'augmentation de la consommation d'eau des deux bossettes (compte 110.365.00). Ils ont été un peu gourmands sur le montant attribué, cette année n'était pas une année de sécheresse, la Municipalité n'avait aucune idée du montant qui</p>	

			sera réalisé. Au surplus, il a été constaté que l'eau de la Grande salle et de la STEP n'était pas facturée en interne, ceci a été rajouté dans le compte de l'eau, afin que les chiffres soient justes.	
4		<p><b>L. Cotti Brisebois</b></p> <p><b>C. Charlet</b></p> <p><b>O. Piot</b></p> <p><b>Ch. Menétrey</b></p> <p><b>I. Mas</b></p> <p><b>O. Piot</b></p> <p><b>C. Charlet</b></p> <p><b>F. Mooser</b></p> <p><b>C. Charlet</b></p>	<p>L. Cotti Brisebois demande s'il est possible de présenter le plan d'investissement avant de voter le préavis.</p> <p>C. Charlet présente le plan d'investissement sur le beamer en donnant des explications. Il ajoute qu'il a été également présenté à la Commission des finances et de gestion en amont.</p> <p>O. Piot demande que l'année prochaine le plan d'investissement soit envoyé aux Conseillers avant la séance.</p> <p>Ch. Menétrey aimerait savoir en quoi consiste le compte Participation au programme Pro Natura « Commune ou Verte » (compte No 310.318.01).</p> <p>I. Mas répond que le programme réside à trouver des zones de biodiversité dans le village et à les valoriser. Ce plan se fait en deux étapes. La première est le diagnostic préliminaire (inventaire des biotopes, recensement des espèces remarquables) et l'identification des zones (réserves forestières et îlots de sénescences), ces travaux ont été effectués en janvier 2024. La deuxième étape est la mise en œuvre des mesures concrètes, en planifiant divers aménagements à des endroits ciblés.</p> <p>O. Piot demande si la différence sur ce compte entre 2024 et 2025 de CHF 16'000.00 est due aux honoraires de mise en place et seront-elles répercutées chaque année.</p> <p>C. Charlet explique qu'à ce jour les dépenses d'honoraires ont été de CHF 30'000.00, mais que les prochaines années la somme ne sera pas la même.</p> <p>O. Piot aimerait savoir si le loyer des Bulles de Sophie est revenu au loyer initial, car il y avait eu une aide temporaire.</p> <p>C. Charlet répond que oui</p> <p>O. Piot demande si le loyer du Lion d'Or correspond au chiffre d'affaire perçu par le Restaurant, étant donné qu'il a augmenté.</p> <p>C. Charlet répond que plus le Restaurant marche bien plus la Commune perçoit de loyer.</p> <p>O. Piot remarque que le loyer de la Grande salle a doublé.</p> <p>C. Charlet confirme qu'elle fonctionne bien en terme de location.</p> <p>F. Mooser aimerait avoir des explications concernant le maintien du budget tout en investissant des sommes importantes.</p> <p>C. Charlet répond que l'objectif de la Commune n'est pas de surendetter celle-ci mais de la maintenir. Il ajoute que tous les investissements n'auront pas besoin d'un emprunt.</p>	

5		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p><b>Le préavis 2024/11 est adopté à l'unanimité.</b></p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	Le préavis 2024/11 relatif au budget 2025 est accepté.
6	5/ Préavis Municipal 2024/12 relatif à l'étude et au remplacement du logiciel communal	B. Gerber	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>Au vu de ce qui précède, la Commission des finances et de gestion, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis No. 2024/12 tel que présenté, d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux susmentionnés, d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 80'000.00 en les finançant par les liquidités courantes et/ou le recours à l'emprunt.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : B. Gerber.</p> <p>C. Charlet informe que la Municipalité n'est pas contente du présent programme informatique. A l'heure actuelle, il y a deux fournisseurs dans le Canton, qui proposent des logiciels spécifiques pour les Communes. L'idée est d'avoir un système informatique plus moderne et qui simplifie le travail de l'administration.</p>	
7		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p><b>Le préavis 2024/12 est accepté à l'unanimité.</b></p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	Le préavis 2024/12 relatif à l'étude et au remplacement du logiciel communal est accepté.
8	6/ Préavis Municipal 2024/13 relatif à l'Ancienne forge, rénovation énergétique 2 <sup>ème</sup> étape	K. El-Feghali	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>Au vu de ce qui précède, la Commission ad'hoc recommande à l'unanimité, au conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : K. El-Feghali.</p>	
9		D. Monod	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>En conclusion la Commission des finances et de gestion recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis No 2024/13 relatif à la 2<sup>ème</sup> phase de la rénovation de l'Ancienne forge tel que présenté.</p>	

			<p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : D. Monod.</p> <p>C. Charlet informe que la Municipalité désire finaliser la 2<sup>ème</sup> partie comprenant les façades et les fenêtres. Il précise que la troisième phase concerne la rénovation intérieure du bâtiment.</p>	
10		<p><b>N. Maire</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p> <p><b>N. Maire</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p> <p><b>A. Roy</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p> <p><b>Ch. Menétrey</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p>	<p>N. Maire demande s'il ne faudrait pas attendre une année pour effectuer ces travaux, afin de pouvoir faire une analyse des coûts de chauffage.</p> <p>P. Vallotton informe que cette deuxième étape est obligatoire, lors de la mise à l'enquête, le Canton exige un CECB. Il faut impérativement respecter cette demande, qui comprend des objectifs énergétiques.</p> <p>N. Maire comprend alors que d'après ces explications, le préavis ne peut pas être refusé.</p> <p>P. Vallotton confirme. Toutefois il peut être refusé, mais il n'y aura pas d'obtention de permis d'habiter et il faudra repartir à zéro. La construction doit correspondre à ce qui a été mis à l'enquête pour pouvoir obtenir le permis d'habiter.</p> <p>A. Roy aimerait savoir à quoi correspond la somme de CHF 37'000.00 aménagements intérieurs dans le rapport de la Commission, étant donné que dans la phase trois il est prévu de s'attaquer à la rénovation intérieure du bâtiment.</p> <p>P. Vallotton explique que comme les fenêtres vont être changées, il va falloir remplacer des portes, faire des travaux de finitions, voir des remises en état lors de dégradations suite aux travaux.</p> <p>Ch. Menétrey aimerait avoir plus d'informations sur les travaux préparatoires.</p> <p>P. Vallotton informe qu'il y a une mise en chantier à faire, de l'électricité à payer. Il s'agit de frais courants durant un chantier.</p>	
11		<p><b>O. Piot</b></p>	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p><b>Le préavis 2024/13 est accepté avec 23 oui, 5 non et 2 abstentions</b></p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	<p><b>Le préavis 2024/13 relatif à l'Ancienne forge, rénovation énergétique 2<sup>ème</sup> étape est accepté.</b></p>
12	<p><b>7/ Préavis Municipal 2024/14 relatif au Collège et annexe au collège, lancement phase de projet et pré-adjudications</b></p>	<p><b>O. Piot</b></p> <p><b>L. Ciocca</b></p>	<p>Le Président explique pourquoi une Commission ad'hoc n'a pas été nommée. Suite à une discussion avec A. Roy, il leur a semblé inutile de nommer une Commission ad'hoc, compte tenu du stade du projet et des explications données à l'époque par M. Thierry Bornick, juriste.</p> <p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion</p> <p><u>Conclusion</u> :</p>	

			<p>Après délibération et au vu de ce qui précède, la commission des finances et de gestion, recommande à la majorité de ses membres d'accepter le préavis No 2024/14 tel que présenté, relatif au lancement de la phase de projet et de pré-adjudications des travaux du bâtiment du Collège à la Place du village de Vuarrens, et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'autoriser la Municipalité de Vuarrens à engager les prestations d'architecture de projet du collège pour un montant de CHF 270'000.00.</li> <li>• D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 270'000.00.</li> <li>• De financer ces travaux par des liquidités courantes ou/et le recours à l'emprunt.</li> </ul> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : L. Ciocca.</p> <p>O. Piot précise que si ce préavis est accepté, des Commissions ad'hoc seront prévues par la suite.</p> <p>C. Charlet souhaite entretenir ce bâtiment par le biais de ce projet, il explique que le chauffage arrive au bout et qu'il est important de pouvoir créer un chauffage centralisé.</p>	
13		<p><b>M. Buffat</b></p> <p><b>S. Buffat</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p> <p><b>S. Buffat</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p>	<p>M. Buffat se pose la question si le Conseil est prêt à suivre ce projet compte tenu d'un tel montant élevé, qui ne produira aucun revenu. Il est favorable à ce projet mais demande à l'assemblée de bien réfléchir, car si elle est favorable, elle ne pourra pas revenir en arrière par la suite, et la somme engagée sera perdue. Il faut se poser également la question si le Collège est le bon bâtiment à rénover en premier.</p> <p>S. Buffat en tant que membre de la Commission des finances et de gestion, il n'a pas souhaité faire un rapport de minorité. Cependant, Il pense que la Commune a les moyens de réaliser ces travaux et qu'une rénovation de ce Collège est nécessaire. La chose qui le dérange est le fait de sa présentation lors du dernier Conseil. La Municipalité se plaint régulièrement du manque de débat pendant le Conseil. Il est difficile pour le Conseil de débattre et se faire un avis à l'instant même lorsque le projet est présenté, les questions viennent plus tard. Il s'agit d'un projet conséquent. En regardant les plans, ils se posent des questions au sujet des dimensionnements de certaines salles mais il est un peu tard pour en discuter. Une somme de CHF 270'000.00 va être votée, si c'est accepté, le Conseil se retrouvera la prochaine fois avec une mise à l'enquête terminée et avec un projet qui devra être obligatoirement accepté pour ne pas perdre la somme engagée. Il trouve dangereux de commencer celui-ci de cette manière sans avoir de discussions sur le prix global et sans une examination du dossier par une Commission ad'hoc. Il souhaite que la Municipalité retire le préavis, afin de le reformuler au prochain Conseil en permettant à deux Commissions de travailler sur le projet complet. Si la Municipalité ne souhaite pas le retirer, il pense qu'il faut le refuser.</p> <p>P. Vallotton remercie M. Buffat pour sa remarque car il s'agit de ce débat que le Conseil doit avoir. Il rappelle qu'il y a un exécutif qui exécute le projet et ce n'est pas le rôle du législatif d'intervenir dans le travail de celui-ci. Il ajoute qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de venir avec des plans précis du projet.</p> <p>S. Buffat est conscient des rôles de chacun et ne remet pas cela en question. Il souhaite éviter une crise comme lors du projet de rénovation de l'ancienne Forge et de se retrouver devant le fait accompli avec une mise à l'enquête terminée. Il trouve le processus trop rapide.</p> <p>P. Vallotton explique que l'intérieur du bâtiment n'est pas soumis à l'enquête. Le rôle de la Municipalité est de respecter les normes, afin que les choses soient faites justes, tout en gardant l'intérêt de la Commune. Il répète que ce n'est pas le rôle du Conseil de débattre sur la grandeur d'une pièce mais d'accepter ou non le concept du projet.</p>	

	<b>C. Charlet</b>	C. Charlet ajoute que concernant la partie budgétaire, la situation financière de la Commune est bonne. Il invite les Conseillers à consulter le site du Canton pour s'en rendre compte.
	<b>M. Besson</b>	M. Besson demande à l'assemblée de faire une comparaison : en 1990 il y avait environ 500 habitants avec 4 millions de dette, à l'heure actuelle il y a environ 1'100 habitants avec 2 millions de dettes, donc il n'y a pas de souci à engager cette somme.
	<b>L. Hosseini</b>	L. Hosseini trouve qu'il est intéressant d'avoir un plan d'endettement jusqu'en 2029 afin de pouvoir se projeter.
	<b>C. Charlet</b>	C. Charlet répond que ça serait possible de le faire. Si dans le passé un plan d'investissement avec un taux d'endettement avait été réalisé on aurait pu constater une dépense de plus de 2 millions d'investissement sans jamais emprunter, ce qui confirme que les comptes sont positifs et que l'endettement est stable et équilibré. Il ajoute que c'est difficile de pouvoir savoir à quel moment il faudra emprunter.
	<b>G. Buffat</b>	G. Buffat se pose la question que si la Commune a beaucoup d'argent, ne va-t-on pas « nous en prendre » avec la péréquation.
	<b>C. Charlet</b>	C. Charlet explique qu'avec la nouvelle péréquation en janvier 2025, on est favorable à CHF 200'000.00 et que cela ne va pas changer avec le projet.
	<b>L. Ciocca</b>	L. Ciocca pense que c'est le bon moment à entreprendre ces travaux, notamment avec les projets de travaux de chauffage et des routes qui se réaliseront en même temps. Il faut donc s'engager pour rénover ce bâtiment.
	<b>F. Verly</b>	F. Verly pense qu'il faudra tôt ou tard s'attaquer à la rénovation de ce bâtiment. Ce projet est cher effectivement mais il faut bien rénover ce Collège. Le fait de regrouper ce projet à la rénovation du chauffage et les travaux de réfection des routes est logique, ainsi que de louer les locaux aux sociétés locales sans en faire des lieux d'habitations, ceci éviterait des problèmes acoustiques ou autres.
	<b>C. Charlet</b>	C. Charlet rappelle qu'au niveau financier les bâtiments communaux sont des garanties financières pour les emprunts à la banque.
	<b>D. Bornick</b>	D. Bornick se demande pourquoi venir maintenant avec ce prêt de CHF 270'000.00, qui engage la Commune pour 3 millions et pas directement avec la somme finale, elle aurait sans doute suivi le projet.
	<b>P. Vallotton</b>	P. Vallotton répond que si le projet avait été présenté à 3 millions, il n'aurait pas été bien reçu. Il ajoute également qu'il y a la problématique de la chaufferie dans le temps. La rénovation est une part d'inconnu, qui ne permet pas d'avoir un chiffrage juste.
	<b>N. Maire</b>	N. Maire demande que si on accepte ce préavis maintenant, le Conseil va se trouver dans une situation de non-retour. Il constate également qu'il y a quatre salles à la location avec une problématique de parcage pour se rendre au Restaurant. Ce projet ne va pas arranger cette problématique, il y aura moins de clientèle au Restaurant.
	<b>P. Vallotton</b>	P. Vallotton répond que le Conseil peut dire oui à ce projet et par la suite dire non en perdant la mise de base, c'est-à-dire CHF 270'000.00. L'image de synthèse présentée la dernière fois était une projection. Il ajoute qu'il y a assez de place de parc dans le village notamment à la Grande salle. Si ce bâtiment est mis en valeur, il va donner envie de venir y flâner. Il trouve dommage de supprimer les quatre salles destinées aux Sociétés locales qui font vivre le village

		<b>A. Roy</b>	A. Roy a une question concernant la mise à l'enquête, si elle sera faite avant le prochain Conseil ou dans la période du prochain Conseil, afin qu'elle ne soit pas terminée pour pouvoir engager une discussion.	
		<b>P. Vallotton</b>	P. Vallotton répond que la Municipalité a proposé ce projet de tel façon qu'au prochain Conseil un chiffre soit présenté. La mise à l'enquête ne va pas changer le projet, il va juste mettre les éléments aux normes. Il demande au Conseil de faire confiance à la Municipalité et de ne pas mélanger les rôles. Il ajoute que la bonne question est doit-on rénover ce bâtiment en premier.	
		<b>H. Gerber</b>	H. Gerber est du même avis que M. Buffat, il se demande si c'est vraiment ce bâtiment qu'il faut rénover d'abord et pas l'Eglise par exemple. Il est conscient de la problématique du chauffage.	
		<b>P. Vallotton</b>	P. Vallotton prend note et ajoute de ne pas oublier également la rénovation du Restaurant, ce sont donc les trois bâtiments qu'il faudra prioriser.	
		<b>M. Buffat</b>	M. Buffat dit que cette question aurait pu être posée au mois de juin en même temps que le bâtiment de l'ancienne Forge. Il ne faut pas oublier l'évolution non plus de la population et la dette comme dit tout à l'heure par M. Besson, il n'y a pas vraiment de risque à s'engager.	
		<b>L. Cotti Brisebois</b>	L. Cotti Brisebois trouve curieux que l'on puisse décider d'entreprendre des travaux sur un bâtiment au lieu d'un autre sans se concerter tous ensemble. D'un point de vue personnel, elle ne croit pas que la Commune ait une bonne condition financière à long terme. Elle pense qu'il faudrait commencer par le Restaurant, qui ramène au moins de l'argent à la Commune.	
		<b>S. Buffat</b>	S. Buffat propose de voter à bulletin secret ce préavis, afin d'éviter les tensions. Cette demande est donc appuyée par un cinquième des membres présents, selon le règlement.	
		<b>L. Hosseini</b>	L. Hosseini comprend la différence des rôles entre l'exécutif et le législatif. Etant donné qu'il s'agit d'un grand montant engagé et d'un projet ambitieux, il pense que la Municipalité devrait tenir compte des remarques faites par le Conseil, notamment les places de parcs ou avoir un plan plus précis, sans remettre en cause l'autorité municipale. Il est favorable à une discussion ouverte.	
		<b>P. Vallotton</b>	P. Vallotton informe que les places de parc ne concernent pas ce projet, mais celui-ci concerne les études pour rénover le bâtiment. Tout ce qui est autour de ce bâtiment concerne la sécurisation des routes et de l'aménagement qui sont des projets parallèles. La Municipalité tient compte d'un projet pour avancer sur un autre. Mais ces projets ne peuvent pas être déclenchés en même temps.	
		<b>O. Piot</b>	O. Piot rappelle que M. T. Bornick avais exprimé le fait que tout ne peut pas être réglé, mais qu'il peut y avoir des compromis. Ce qui avait été le cas dans un précédent Conseil, tout en n'oubliant pas que c'est l'exécutif au final qui décide. Il faudrait être pragmatique. Il ajoute que la problématique des places de parc peut être ambiguë, il a compris qu'elle faisait partie selon l'image de synthèse du projet à cette mise à l'enquête.	
		<b>P. Vallotton</b>	P. Vallotton confirme que non. Il ajoute que la Municipalité tiendra compte pour un autre projet de garder des places de parc au centre du village suite aux remarques faites.	
		<b>O. Piot</b>	O. Piot demande à la Municipalité si elle souhaite maintenir le préavis. Celle-ci confirme qu'elle maintient le préavis.	
			Le Président formule la question à l'assemblée pour le vote à bulletin secret.	

14			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes à bulletin secret.</p> <p><b>Le préavis 2024/14 est refusé avec 14 oui, 15 non et 2 abstentions</b></p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p> <p>La Municipalité prend note et respecte ce résultat mais ne le comprend pas.</p>	<p><b>Le préavis 2024/14 relatif au Collège et annexe au collège, lancement phase de projet et pré-adjudications est refusé</b></p>
15	<p><b>8/ Communications de la Municipalité</b></p>	<p><b>C. Charlet</b></p> <p><b>A. Roy</b></p> <p><b>C. Charlet</b></p>	<p>C. Charlet montre à l'assemblée les trois types d'armoiries pour l'utilisation communales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents officiels de la Municipalité.</li> <li>• Documents issus du Bureau du Conseil Communal.</li> <li>• Utilisation libre dans le cadre de collaborations de mentions en lien avec la Commune.</li> </ul> <p>A. Roy est surpris de la différence des armoiries entre la Municipalité et le Conseil, il s'agit de deux dessins différents.</p> <p>C. Charlet explique que c'est pour les distinguer et ne pas avoir d'ambiguïté.</p>	
16		<p><b>I. Mas</b></p>	<p><u>PECC (Plan Énergie Climat Communal) et Commune ouVerte</u></p> <p>I. Mas explique les différentes étapes avant la présentation au Conseil en mars 2025. Elle informe des deux phases également du projet «Commune ouVerte», dont la deuxième est la mise en œuvre de mesures concrètes.</p>	
17		<p><b>R. Pedrazzini</b></p> <p><b>O. Piot</b></p>	<p><u>Plan directeur cantonal</u></p> <p>R. Pedrazzini et I. Mas ont participé à une séance de travail avec le Canton et différentes Communes sur le plan directeur cantonal, la mise en consultation est prévue en 2026. La documentation à ce sujet est disponible sur le site internet du Canton =&gt; <a href="http://www.vd.ch/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-directeur-cantonal">www.vd.ch/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-directeur-cantonal</a>.</p> <p><u>AIAE</u></p> <p>R. Pedrazzini a été absent lors de la présentation aux Communes du projet de AIAE de transformation pour devenir un «Service Industriel des Eaux» (reprise de la distribution jusqu'au consommateur). Le travail est toujours en cours.</p> <p><u>STEP</u></p> <p>La neutralisation des acides par la Fromagerie va être entreprise, en remplaçant la citerne par un volume plus grand, il s'agit d'une obligation légale. Avec la mise en place de cette citerne et l'optimisation de la STEP, la Commune pourra être en mesure de continuer à exploiter celle-ci, sans devoir la délocaliser ou l'agrandir. Une réponse sera donnée l'année prochaine. La formation de l'employé communal concernant la STEP débutera en 2025.</p> <p>O.Piot est étonné du fait qu'en tant qu'entreprise, la Fromagerie ne prévoit pas une éventuelle augmentation de production afin d'optimiser l'outil de travail.</p>	

		<b>R. Pedrazzini</b>	R. Pedrazzini confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation selon les dire de la Fromagerie.
18		<b>M. Gianotti</b>	<u>Route du Refuge</u> Après plusieurs remarques de Conseillers, la Municipalité a eu de nombreux contacts avec le Bureau d'ingénieurs et le constructeur. Il a été noté qu'il n'y a pas de problème de construction, l'évolution est normale. Des travaux de remblayage seront réalisés ce printemps. En attendant, la route a été fermée durant la période hivernale (séchage). Un point de situation sera réalisé à la fin des travaux avec l'entreprise.
19		<b>P. Vallotton</b>	<u>Eclairage public</u> La Romande Energie veut décaler l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 24h00. La Municipalité avait décidé de modifier ceci pour des raisons de sobriété énergétique et s'étonne de ce changement unilatéral sans réelles justifications. La nouvelle loi sur l'énergie entre prochainement en vigueur et elle ne sait pas ce qu'elle contiendra concernant l'éclairage public. Au vu du peu de réactions quant à l'extinction nocturne, elle souhaite maintenir l'horaire actuel : extinction 23h00-5h00.
		<b>A.-L. Zürcher</b>	A.-L. Zürcher pense qu'il serait plus judicieux que l'extinction de l'éclairage se fasse à 24h00, étant donné que le dernier bus postal arrive à 23h30 et que le Restaurant ferme à la même heure.  Un sondage informel et consultatif auprès du Conseil souhaiterait l'extinction à 24h00. La Municipalité prend note.
			<u>Bâtiments communaux</u> Un petit compte rendu des travaux effectués en 2024 sur les bâtiments communaux est donné aux Conseillers.
			<b>Ancienne Forge</b> La première étape des travaux est terminée, une finition provisoire des chevrons a été effectuée dans l'attente de l'isolation périphérique.  Un schéma est projeté sur le beamer concernant la production photovoltaïque en service, ainsi que la gestion de la répartition facturée. En produisant de l'énergie, la Commune gagne de l'argent et amorti son installation. P. Vallotton informe que les petits propriétaires n'auraient pas le droit de vendre de l'énergie. La Romande Energie gère toute la production d'énergie de la Commune. Le locataire est facturé à CHF 0.25, celui-ci en profite en payant moins chère son énergie.
		<b>N. Bridel</b>	N. Bridel informe que la Commune a le droit de revendre au locataire sauf que ça doit être tarifé différemment. C'est une nouvelle loi entrée en vigueur il y a deux ans.
		<b>P. Vallotton</b>	P. Vallotton confirme que c'est vrai mais qu'il s'agit d'une charge de travail trop importante pour la Commune et elle a donc refusé de le faire.
			<b>Restaurant</b> Suite à l'audit les points suivants ont été relevés :
			<u>Restaurant et hôtel</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mesures liées à l'exploitation (prises, poubelles tri, matériel chambres).</li> <li>• L'installation d'un détecteur de feu et des boutons d'alarme.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'établissement et l'affichage d'un plan d'évacuation.</li> <li>• La sécurisation d'accès (trappe).</li> <li>• Le rafraîchissement de certaines zones.</li> <li>• La mise aux normes (douche, accès trappe, lingerie).</li> <li>• La mise en état suite à l'humidité dans la salle restaurant depuis une chambre (douche)</li> </ul> <p><u>Cuisine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réorganisation de la cuisine : création d'un espace de laverie et de lavage des mains-flux entre les plats, (croisements entre denrées alimentaires propres et sales)</li> <li>• L'installation d'un poste de lavage des mains derrière le bar.</li> <li>• La création d'espaces dédiés et adaptés pour le personnel (vestiaire) et le stockage produits d'entretien.</li> <li>• La mise en état des portes, sols et murs restaurant.</li> <li>• La résolution du problème d'humidité à la cave.</li> <li>• La résolution de certains points critiques liés à la sécurité des collaborateurs et du bâtiment.</li> </ul> <p><b>N. Bridel</b> N. Bridel informe que la cuisine a été refaite il n'y a pas si longtemps, elle s'étonne qu'elle ne soit plus aux normes. La société en charge de cette rénovation était Recatec-CPA SA.</p> <p><b>P. Vallotton</b> P. Vallotton explique que la Municipalité est en train de se renseigner sur l'historique des travaux. Il ajoute que ces audits ont été portés à la connaissance des exploitants pour une prise de position. Ceux-ci devront prendre des mesures pour une partie des points. Un architecte sera mandaté pour traiter ces points et établir un plan d'action.</p> <p><b>H. Gerber</b> H. Gerber confirme que c'est bien la société Recatec-CPA SA qui a effectué tous les travaux dans la cuisine dont les plans. Il est également surpris de ces points à traiter.</p> <p><b>D. Monod</b> D. Monod n'est pas étonné de ces exigences, étant donné les nouvelles normes alimentaires.</p> <p><b>N. Bridel</b> N. Bridel pense que le timing (1 à 3 ans) pour effectuer ces travaux est long, au vu de l'urgence. Compte tenu que le préavis du Collège a été refusé, ne serait-il pas plus judicieux des commencer ces travaux avant.</p> <p><b>P. Vallotton</b> P. Vallotton confirme que la donne a changé et qu'effectivement ils pourront débiter plus vite.</p>	
20		<p><b>Ch. Menétrey</b> Ch. Menétrey informe avoir été étonné de constater des nids-de-poule sur haut du chemin du Refuge , en passant avec son tracteur à 40km/h. Il pense que ce point devra être réglé au printemps.</p> <p><b>M. Gianotti</b> M. Gianotti dit que c'est prévu. L'ensemble des travaux va être remis en état.</p>	
21	9/ Propositions individuelles	<p><b>M. Buffat</b> M. Buffat a aperçu que les places de parc réservées aux commerces sont pratiquement toujours occupées à 8h00 par des habitants du quartier (locataires).</p>	

		<p><b>C. Charlet</b> C. Charlet a également constaté cette problématique, des courriers ont été envoyés plusieurs fois par la gérance, sans changement. Une autre étape va être entreprise pour pallier à ce problème.</p> <p><b>P. Vallotton</b> P. Vallotton ajoute que les Communes disposent d'un règlement à cet effet, ce qui n'est pas le cas de la Commune de Vuarrens. L'approche est donc délicate.</p> <p><b>O. Piot</b> O. Piot annonce à l'assemblée qu'une date pour la sortie au CERN a été fixée, il s'agit du 25 janvier 2025. Il donne les informations nécessaires pour l'inscription à cette sortie.</p> <p>Le Président félicite divers organisateurs des dernières manifestations à la Commune et diverses dates sont données pour les futures festivités.</p> <p>Les prochaines votations auront lieu le 9 février 2025. Il rappelle de consulter l'agenda communal sur le site internet ou le Vuarrens Infos.</p> <p>Le Président remercie l'assemblée pour les débats de ce soir, notamment au sujet du préavis refusé. Ces réflexions peuvent aider à avancer différemment dans les futurs projets.</p> <p><b>J. Wagnières</b> J. Wagnières pense qu'une partie des gens qui ont voté contre le projet n'ont pas été en adéquation avec la présentation faite par la Municipalité. En ce qui concerne le sujet des places de parc, il précise que celles-ci ne sont pas dans un domaine public mais dans un domaine privé communal. Il n'y a donc pas besoin de règlement, il suffit juste que la Commune les mette à ban afin de pouvoir amender les propriétaires de véhicule.</p> <p>Le Président rappelle à l'assemblée qu'une agape est prévue après clôture de cette séance et il remercie tout le monde en leur souhaitant de belles fêtes de fin d'année. Le prochain Conseil est prévu le 25 mars 2025.</p>	
22		<p><b>O. Piot</b> Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.</p>	Fin du Conseil à 22h15

**PV adopté par le Conseil communal du mardi 17 juin 2025**

**Le Président**



Olivier Piot



**La Secrétaire**



Gaetana Duvoisin